

Plan d'action 1999-2002

[N'hésitez pas à nous communiquer vos idées.]

1. Formation

1. Liste des institutions de formation en Europe

Le Comité directeur prépare une liste des institutions de formation existant en Europe dans le domaine de la traduction. Il a décidé d'établir un inventaire des listes déjà dressées, et d'en évaluer l'utilité. Cette liste doit être prête pour l'assemblée générale du CRE, en 1999.

2. Cours d'été

Un cours intitulé "The Tender Trap" a été proposé par plusieurs membres du Comité directeur. Le Comité en a envisagé la mise en place, mais il est très vite apparu qu'il serait en concurrence avec le Congrès FIT de Mons. Ce projet a donc été abandonné.

Le CRE organise un séminaire sur les appels d'offres de l'Union européenne, pendant le Congrès FIT de Mons. Il bénéficiera, entre autres, de la présence d'un représentant de l'EU.

3. Base de données pour les stages d'étudiants

Le Comité directeur du CRE veut mettre en place sur Internet un projet de forum d'échange et de contact pour fournir des stages aux étudiants pendant l'été. Le CRE se procure actuellement des renseignements sur des projets ou expériences comparables, auprès d'autres organismes, en coopération avec l'EUATC. Un rapport sera établi dès réception de toutes les réponses. En avril, le Comité directeur décidera de l'intérêt de poursuivre ce projet.

2. POSI

Le CRE participe au projet POSI pour tenter d'exercer une influence sur les futurs programmes de formation en Europe et conduire à leur amélioration. Le projet POSI n'a pas bénéficié de l'aide espérée, de la part de l'Union européenne, mais les efforts dans ce domaine se poursuivent.

Le CRE tiendra une réunion POSI pendant le Congrès FIT de Mons.

3. Accès, pratique et protection

Le CRE entend jouer un rôle actif dans le maintien et l'amélioration de la qualité des traductions en participant aux travaux de la Plate-forme européenne de la traduction, ainsi qu'à la mise au point d'un Code déontologique, de règles de qualifications et de normes pour les traducteurs. Cet objectif pourra être atteint, entre autres, par une définition plus formelle des conditions de qualifications des traducteurs et de leurs normes de travail.

De plus, le CRE va étudier les problèmes de droit d'auteur pour permettre aux traducteurs de mieux défendre leurs droits, en particulier face au risque d'infraction de ces droits entraînés par la généralisation de la diffusion des textes par Internet.